



Urbanisme

<http://preprod.creonnais.alienor.com/y-vivre/urbanisme/>

Réunions Publiques PLUI



Consultez la présentation faite aux habitants [ici](#)

à l'occasion des réunions publiques les 17 & 23 juin 2016, respectivement à Ligm-de-Bordeaux et Blésignac.

PLU de Créon

Modification n°1

La modification n°1 du PLU de Créon a été approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 22 novembre 2016. Vous pouvez télécharger ci-dessous les différentes pièces du dossier :

- [Rapport de Présentation](#)
- [Règlement](#)
- [Plan de zonage](#)
- [Orientations d'aménagement et de programmation](#)
- [Délibération d'approbation](#)

Modification n°2

Afin de traduire l'évolution constante du Créonnais et de préserver la qualité urbaine de la bastide, une nouvelle procédure de modification du PLU de Créon a été prescrite.

Les objectifs de la modification n°2 ont été actualisés par délibération du conseil communautaire en date du 10 janvier 2017. Pour plus de renseignements sur cette modification n°2 vous pouvez télécharger les actes correspondants ci-dessous.

- [Délibération de prescription du Conseil municipal](#)
- [Délibération de prescription du Conseil communautaire](#)
- [Arrêté de prescription de la Présidente](#)
- [Délibération d'actualisation des objectifs](#)
- [Arrêté d'actualisation des objectifs](#)

PLU de Baron

Modification simplifiée n°1

En collaboration avec la municipalité de Baron, une **modification simplifiée**

du PLU de la commune a été approuvée par

délibération du 12 juillet 2016. A la suite d'observations formulées par Monsieur le Préfet de la Gironde, le retrait de cette délibération d'approbation a été votée par le Conseil Communautaire du 18 octobre 2016. Le PLU opposable sur la commune de Baron est donc à nouveau celui tel qu'il a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2014. Vous pouvez consulter de retrait ci-dessous.

- [Délibération de retrait](#)
- [Délibération d'actualisation des objectifs](#)
- [Arrêté d'actualisation des objectifs](#)

Modification n°2

En complémentarité avec la modification simplifiée n°1, une procédure de modification du PLU de la commune a été prescrite. Le 10 janvier 2017, le conseil communautaire a délibéré en faveur de l'actualisation des objectifs de la modification n°2, notamment en conséquence du retrait de la modification simplifiée n°1. Pour plus de renseignements vous pouvez télécharger ci-dessous les actes correspondants.

- [Délibération de prescription du Conseil Communautaire](#)
- [Arrêté de prescription de la Présidente](#)

PLU de Lignan-de-Bordeaux

Modification n°1

La modification n°1 du PLU de Lignan-de-Bordeaux a été approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2016. Vous pouvez télécharger ci-dessous les différences pièces du dossier :

- [Rapport de présentation](#)
- [Orientations d'aménagement et de programmation](#)
- [Règlement](#)
- [Plan de zonage](#)
- [Délibération d'approbation](#)

PLU de Madirac

Élaboration

En collaboration avec la Municipalité de Madirac, la Communauté de Communes a achevé la procédure d'élaboration du PLU de la commune initiée en 2013. Par délibération du 12 juillet 2016, le conseil communautaire a approuvé le document. Consultez ci-dessous les pièces du dossier :

- [Délibération d'approbation](#)

- [Rapport de présentation](#)
 - [Avis des personnes publiques associées](#)
 - [Enquête publique](#)
- [Projet d'aménagement et de développement durable \(PADD\)](#)
- [Orientations d'aménagement et de programmation \(OAP\)](#)
- [Plan de zonage](#)
- [Règlement](#)
- [Annexes](#)

Modification simplifiée n°1 :

Par délibération du Conseil communautaire du 22 novembre 2016, une procédure de modification simplifiée a été prescrite. Une mise à disposition du dossier au public aura lieu du 7 avril au 9 mai 2017. Vous pouvez télécharger ci-dessous les différentes pièces du dossier :

- [Délibération de prescription](#)
- [Arrêté de la Présidente](#)
- [Délibération fixant les modalités de la mise à disposition du public](#)
- [Avis de mise à disposition du public](#)
- [Notice explicative](#)
- [Plan de zonage](#)
- [Règlement](#)
- [Orientations d'aménagement et de programmation](#)
- [Avis des personnes publiques associées](#)

Contact

Charles CANY, Chargé de mission Urbanisme

Tél : 05 57 34 57 07 - @ : urbanisme@cc-creonnais.fr